



Wallonie

Yvoir
Le Cœur de la Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir Le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont M/GGE sa demeurant av. Jean Monnet 1 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé **Av. Dr-Gaston-Therasse, 1** à **5530 Godinne** et cadastré **division 5, section B n°62V3**.

Le projet est de type : **installation d'un site de production de gaz de bois**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-1. § 1er. 6° la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine ; –

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 16h.

De plus, une permanence sera assurée au service Urbanisme le samedi **18/01/2020, de 10h à 12h**.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Carl-Eric BERGEMANN (téléphone : 082/610.327. - mail : urbanisme@yvoir.be).

L'enquête publique est ouverte le 07/01/2020 et clôturée le 21/01/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@yvoir.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier BC201900097 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale, dans la salle du Collège, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR, le 21 janvier 2020 à 15h à l'Hôtel de Ville.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr Carl-Eric BERGEMANN dont le bureau se trouve à Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR.

A Yvoir, le 17/12/2019

La Directrice générale,

Joëlle *LECOCCQ*



Le Bourgmestre

Patrick *EVARD*